



## LA CONCORDANCE DES TEMPS EN FRANÇAIS

Nguyen Thuc Thanh Tin\*

Département de Français, Université de Pédagogie de Ho Chi Minh - ville

Reçu le 10/6/2016; Révisé le 17/6/2016; Accepté le 25/5/2017

### RÉSUMÉ

*Les faits psychologiques ont des impacts sur la perception temporelle des événements par l'homme et donc sur l'emploi des temps morphologiques. Relevant de ce phénomène, la concordance des temps s'opère entre les propositions indépendantes aussi bien que dans les propositions principales et subordonnées. De cette concordance, l'article distingue deux perspectives et décrit leur nature et leurs caractéristiques. Il essaie aussi de justifier la non concordance dans certains cas.*

**Mots-clés:** cadre temporel, psychologie, temps, perspective.

### TÓM TẮT

#### *Sự tương hợp các thì trong tiếng Pháp*

*Tâm lí có tác động đến việc con người cảm nhận thời gian của các sự kiện, vì vậy cũng tác động đến cách dùng thì của con người. Sự tương hợp về thì cũng không nằm ngoài hiện tượng này. Nó xảy ra giữa các mệnh đề độc lập cũng như trong các mệnh đề chính – phụ. Bài báo phân biệt hai cách nhìn về tương hợp về thì và mô tả bản chất, đặc điểm của chúng, sau đó tìm cách lí giải những trường hợp không tương hợp về thì.*

**Từ khóa:** khung thời gian, tâm lí, thì, cách nhìn.

### ABSTRACT

#### *The correspondence of tenses in French*

*Psychology has an impact on humans' temporal perception, thus affecting the way people use tenses, and the correspondence of tenses is of no exception. It occurs between independent clauses as well as subordinate clauses. The article distinguishes two perspectives of correspondence of tenses and describes their characteristics, then justifies mismatch in some particular cases.*

**Keywords:** time frame, psychology, tense, perspective.

La mobilité temporelle est un phénomène très répandu dans les langues pour ne pas dire universel. Si dans notre langue vietnamienne, cette variabilité du chronogramme se manifeste par les mots «*đã*», «*đang*», «*sẽ*», d'où une source de «faux amis» dans l'interprétation du temps, on rencontre aussi, en français un certain nombre de cas où le poids des faits psychologiques agit sur l'emploi des temps morphologiques. La

\* Contact: thanhtin80@yahoo.fr

concordance des temps s'inscrit bien dans ce mécanisme. Nous nous attachons à développer cette question dans cet article.

Faisant allusion au phénomène, deux termes relevant du jargon linguistique sont en concurrence: corrélation et concordance. Le premier désigne le rapport réciproque ou dépendance mutuelle entre deux phénomènes ou deux événements; le second évoque le côté semblable ou similaire, ou encore le caractère d'aboutir au même résultat. Au fait, ces deux mots connotent en commun l'aspect d'analogie ou de mutualité, le lien étroit entre deux faits; il suffit que l'un change pour que l'autre en reçoive des répercussions. En tout cas, ces quelques petites affinités certes, ne viennent pas troubler la nature du phénomène.

La corrélation des temps ou la concordance des temps est un problème observé et ainsi commenté par bien des linguistes. Par conséquent, les avis et les réflexions fourmillent dans les propos que nous avons recueillis. Nous tenons à en rappeler les grandes lignes.

### 1. **Corrélation temporelle**

Charaudeau (1992) préfère le substantif «corrélation» et qui appelle «*corrélation temporelle*» lorsque *deux processus se trouvent dans une relation d'interdépendance l'un par rapport à l'autre et donc dépendent l'un de l'autre pour leur mode d'existence* (p.484). Sur ce, il tient à distinguer «*corrélation des modes*» et «*corrélation des temps*» selon les types de vision.

*La vision de réalisation* est essentiellement exprimée par ce qu'on appelle, dans la tradition grammaticale, les modes; ce qui implique que soit étudié le mécanisme de corrélation entre les modes.

*La vision de situation* est essentiellement exprimée par les temps verbaux, ce qui implique que soit étudié le mécanisme de corrélation entre ces temps, mécanisme traditionnellement dénommé «*concordance des temps*».

(Charaudeau, 1992, p.484)

Quant à la corrélation des modes, Charaudeau affine la vision en deux axes quasiment opposés sur le plan de degré de réalisation, donnant lieu au mode indicatif (vision de réalisation effective) et au mode subjonctif (vision de non réalisation ou de réalisation potentielle ou éventuelle). Pour cet effet, le linguiste s'appuie sur deux rapports de dépendance: la dépendance événementielle et la dépendance mentale. Puis, il vérifie chaque cas dans les propositions subordonnées, de la complétive à la relative en passant par les circonstanciées.

### 2. **La concordance des temps proprement dite**

La corrélation des temps, selon Charaudeau (1992), est placée sous la vision de situation. *D'une manière générale, une certaine cohérence voudrait que soit respectée la chronologie des événements, et, ou, que les actions ou événements interdépendants se trouvent dans une même zone de Situation temporelle* (p.490).

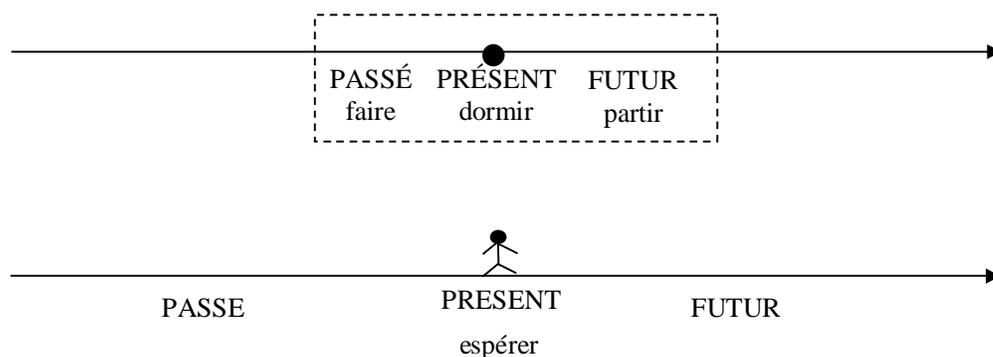
Semble partager cette pensée, Imbs (1960), qui opte pour «*concordance des temps*» et à l'avis de qui, le phénomène émane de la grammaire latine (*consecutio temporum*). Toutefois avec ce rapprochement, le fait laisse à se confiner au cercle des phrases complexes tant qu'il est considéré comme *rapport constant et quasi mécanique entre le temps du verbe subordonné et celui du verbe principal, une variation du second entraînant nécessairement une variation du premier* (p.207).

Force est de constater que le fait concerne majoritairement la corrélation temporelle entre la proposition principale et ses subordonnées. Ce disant, cette optique serait-il critiquable dans la mesure où la «*consecutio temporum*» n'apparaît que lorsqu'il s'agit de subordination? Les cas de propositions indépendantes ou des phrases simples ou isolées sont-ils ainsi vraiment exclus de cette consécution? Nos modestes expériences en langue française nous disent d'éloigner ce point de vue. Comment expliquerait-on alors la corrélation de l'imparfait dans les phrases du genre «*Midi sonnait. Il dormait et je déjeunais*»?

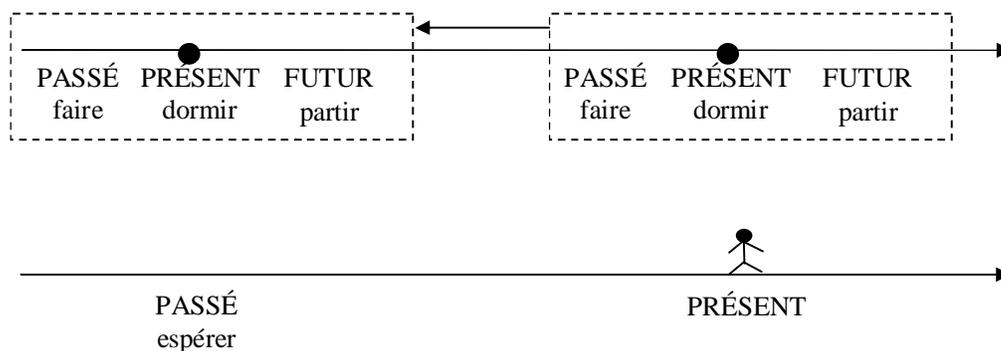
A l'avis de Brunot (cité par Imbs, 1960, p.207), le phénomène en question s'inscrit dans la temporalité et a trait à la chronologie relative, à savoir la situation temporelle des faits. L'affaire consiste donc à déterminer dans quel rapport chronologique entretiennent le procès exprimé par le verbe de la principale et ceux véhiculés par les verbes dans les subordonnées; sont-ils antérieurs, concomitants ou postérieurs au procès principal les uns aux autres?

Les phrases suivantes du type «principale – complétive» illustrent la distribution des temps morphologiques:

*J'espère qu'il a déjà fait ses devoirs, qu'il dort en ce moment et qu'il partira la semaine prochaine.*



*J'espérais qu'il avait déjà fait ses devoirs, qu'il dormait à ce moment-là et qu'il partirait la semaine d'après.*



Signalons également qu'il est nécessaire d'apporter des réajustements des indices temporels absolus (*hier, demain, en ce moment, la semaine prochaine, etc.*) en indices temporels relatifs (*la veille, le lendemain, à ce moment-là, la semaine d'après, etc.*) au cours du passage des deux plans.

D'ailleurs, Imbs a apporté de l'eau au moulin du domaine en évoquant un facteur de complication de la *consecutio temporum*, auquel il propose d'accorder une certaine considération. C'est la nature du subordonnant, à savoir le type de proposition subordonnée. Deux catégories en résultent:

Un pronom relatif, la conjonction complétive *que* et l'interrogatif *si*, ou encore *comme* de comparaison, n'exercent de soi aucune action sur le rapport temporel entre proposition subordonnée et proposition principale: les rapports temporels sont alors confiés aux seuls temps verbaux.

Il en est autrement des subordonnées temporelles, introduites par des conjonctions et des locutions conjonctives qui, de soi, expriment un rapport temporel. Le verbe subordonné n'exprime alors le rapport temporel avec le principal qu'à travers le subordonnant, qui forme en quelque sorte écran entre les deux verbes, et cette nécessité peut entraîner de profonds changements dans la *consecutio temporum*.

(Imbs, 1960, p.209)

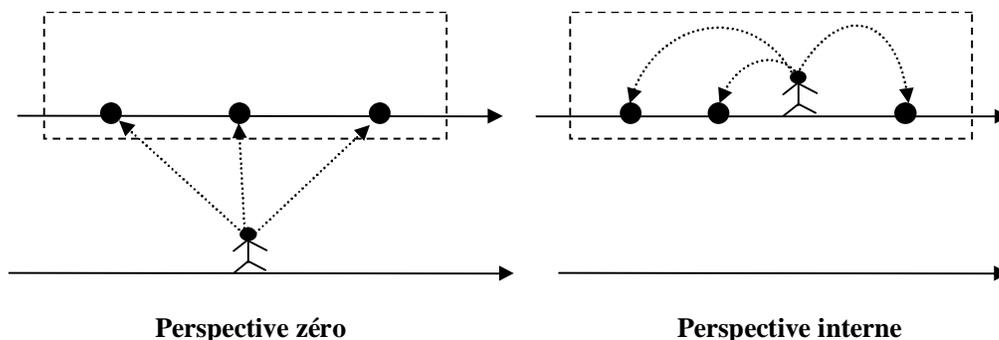
### 3. La concordance des temps: deux perspectives

De nos études, nous nous rendons compte d'une dissemblance qui persiste dans la concordance des temps entre, par exemple, les subordonnées en discours indirect et les subordonnées temporelles, non pas sur le plan du subordonnant mais au niveau de l'optique à laquelle l'émetteur est soumis. En d'autres termes, les cas de concordance de temps se diffèrent notamment sur la position de l'émetteur vis-à-vis du fait. Nous éprouvons un pressentiment qui prétend que la *consecutio temporum* serait dictée par deux perspectives:

- La première, que nous appelons «perspective zéro», selon laquelle le locuteur s'accroche à un moment quelconque. Depuis son «siège», en jetant son regard sur les

faits vécus, il réorganise ou réarrange les faits selon leur ordre chronologique inhérent. En autre terme, il se met à l'extérieur du chronogramme pour observer les choses. Par conséquent, les rapports chronologiques se fondent entre les faits mêmes.

- La seconde, que nous appelons «perspective interne», selon laquelle, le locuteur s'engage entièrement dans les faits, dans la situation où les événements se déroulaient. C'est en se positionnant à ce moment de référence qu'il regarde les faits en leur attribuant des valeurs temporelles acquises depuis son «poste». Autrement dit, il se mêle dans le chronogramme et situe les faits en vertu de sa position. Les rapports antériorité – simultanéité – postériorité sont ceux qui s'établissent entre lui et les faits tout en faisant la part du chronogramme.



*Schéma : Deux perspectives pour la concordance des temps*

La perspective zéro cadre bien avec les subordonnées circonstancielles de temps :

*Quand j'arrivai, il était parti*

Par ailleurs, plus aisée à reconnaître, elle privilégie le rapport de concomitance car, par souci d'organisation des faits, on a tendance à les « comparer » chronologiquement et la simultanéité est plus marquante. C'est la conjonction de temps qui, dans certaine mesure, contribue à imposer la chronologie et qui pousse l'arrangeur à accorder aux procès la même valeur temporelle.

*Quand je suis arrivé, il dormait.*

*Il prenait son déjeuner lorsque les autres travaillaient*

Nous admettons qu'il y a dans ces exemples une sorte de concordance des temps. Les verbes dans les propositions s'entendent sur le moment du fait et sur les rapports temporels. Cependant, le second procès semble se conformer au premier sur le plan des temps morphologiques comme s'il dépendait de celui-ci. On a l'impression que c'est l'émetteur qui arrange cette concordance de l'extérieur, qu'il place les procès sur un axe de

temps de manière que ceux-ci adoptent un ordre tel il constate, en accordant l'imparfait aux procès duratifs et le passé composé ou le passé simple aux procès résultatifs.

La perspective en l'occurrence cadre avec les subordonnées temporelles aussi bien qu'avec les subordonnées relatives, comme dans ces deux exemples suivants :

*J'ai trouvé la maison qui était belle.*

*Il a quitté la maison que ses parents lui avaient laissée.*

Le point de vue est sans commune mesure avec celui de l'exemple suivant qui relève de la seconde perspective :

*Il a dit que la maison était belle*

La perspective interne manifeste une plus forte concordance des temps qui nous semble plus évidente, surtout pour les verbes de déclaration ou verbes de pensée. Là, l'émetteur ne se contente plus de se tenir à l'écart de la situation mais il se rend au moment de référence d'où il observe les faits. Ce comportement psychologique apparaît comme flagrant dans le discours indirect: le locuteur s'engage dans le moment du verbe introducteur et attribue un temps morphologique au verbe de la subordonnée selon le rapport chronologique que ce dernier établit avec le moment de repère.

Il en va de même pour le discours indirect libre:

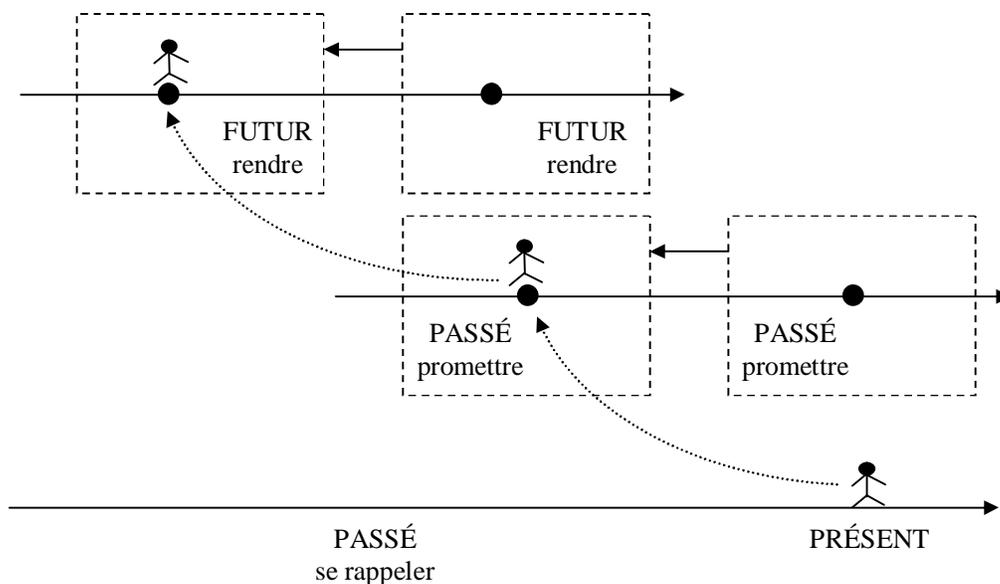
*Je me suis approché d'elle, je l'ai invitée à danser; elle a refusé: elle ne savait pas danser.*

La perspective en question est avérée aussi dans les phrases indépendantes. Cela peut s'expliquer par le fait que l'information, transphrastique, passe d'une phrase à une autre, ce qui fait que les idées s'enchaînent pour constituer la cohérence du discours. Puisque l'information s'étale de façon continue, redondant devient le verbe introducteur dont on laisse deviner tout de même quelque part la présence.

*Je suis entré dans sa chambre. (J'ai vu qu') Il dormait*

Le phénomène de la concordance s'accumule lorsqu'on assiste aux phrases enchâssées. Le locuteur incarne chaque fois un nouveau positionnement on passe d'un niveau à l'autre. Il y a donc un chronogramme généralisé emboîté dans un autre.

*Je me suis rappelé que tu m'avais promis que ton fils me rendrait le livre.*



#### 4. La non concordance

«L'emploi des temps ne se règle que sur le sens» déclare enfin BRUNOT ([2], p.207) qui conteste le principe de concordance des temps, en toute conscience d'**une conformité entre l'action principale et la subordonnée** dans certains cas. D'après lui, *ce n'est pas le temps principal qui mène le temps de la subordonnée, c'est le sens.*

Charaudeau (1992) souligne qu'il faut garder à l'esprit qu'il est toujours possible de déroger à ce principe de cohérence, dès lors que le sujet parlant veut opérer une focalisation particulière (p.490). Par son propos, coexistent, semble-t-il, la règle et les cas d'exception dus à l'émetteur. Cela confirme qu'il y a toujours le facteur de la subjectivité de l'individu qui joue dans la temporalité.

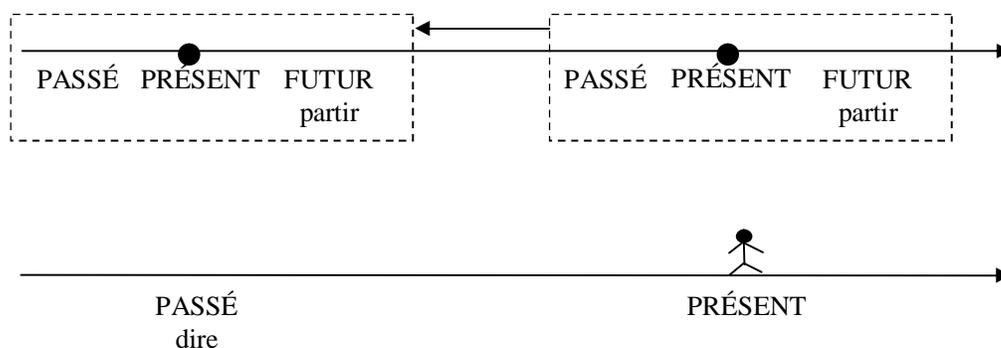
En réalité, nous sommes tombé maintes fois dans les confusions du genre «concordance des temps ou non». Faudrait-il dire «Jean m'a dit qu'il partirait» ou «Jean m'a dit qu'il partira»? Quel que soit le choix, comment le justifierons-nous? Le futur dans le passé (*partirait*) respecte la règle de concordance des temps mais le futur simple (*partira*) n'est pas moins juste au cas où Jean n'aurait pas encore entamé son départ mais qu'il l'envisagerait dans une semaine.

En effet, Imbs fait preuve de la même constatation et approuve lui aussi l'existence du point de vue temporel adopté par l'émetteur vis-à-vis de la concordance des temps. La concordance des temps a lieu lorsque l'émetteur envisage l'action de la principale et l'action de la subordonnée dans deux plans différents, la première dans le temps absolu (donc elle se réfère au moment de l'énonciation) et la seconde dans le temps relatif

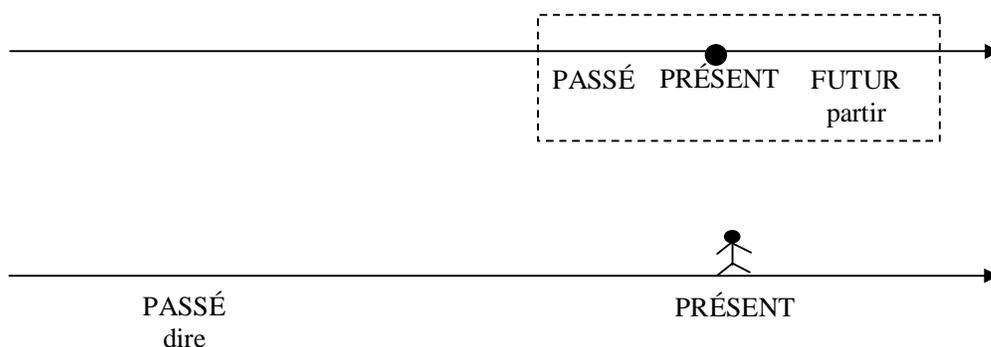
(référence à la première). En revanche, l'émetteur selon son intention, est en mesure de déplacer le chronogramme du temps de l'action à son temps à lui et considère les faits comme appartenant au temps absolu. En ce cas, le chronogramme des faits subordonnés se déplace vers l'époque du présent ; l'action subordonnée ainsi que l'action principale se trouvent donc sur le même plan et les verbes se réfèrent au même moment sans qu'il y ait référence entre eux. Les temps du système absolu y sont compatibles et chacune des propositions, principale et subordonnée, sont prises pour indépendantes. C'est ce que nous appelons la «non concordance».

Ainsi, les schémas suivants reproduisent les deux points de vue du locuteur:

- Cas de concordance des temps: *Jean m'a dit qu'il partirait*



- Cas de non concordance des temps: *Jean m'a dit qu'il partira.*



Nous voudrions ajouter qu'on peut se passer de la concordance des temps lorsqu'on évoque une vérité générale ou que la relation logique entre la principale et la subordonnée présente un dénivellement ou une indépendance l'une de l'autre, comme dans l'exemple ci-dessous:

*Le professeur nous explique / a expliqué / avait expliqué que le serpent est un reptile qui se déplace par des ondulations latérales du corps.*

*Les scientifiques déclarent / ont déclaré / avaient déclaré que Napoléon n'est pas décédé suite à un empoisonnement.*

Les connaissances reconnues sur le serpent relèvent d'une leçon de biologie. Cette vérité générale échappe à toute considération de temps chronologique pour devenir éternelle ou intemporelle. Elle existe en dehors de l'explication du professeur. Dans le même sens, la cause de la mort de Napoléon, bien qu'elle ne ressorte pas d'une telle vérité, a eu lieu indépendamment des études scientifiques ultérieures. En d'autres termes, le sujet parlant et sujet abordé ne se trouvent pas contextuellement et logiquement sur le même plan.

Les faits évoqués constituent à eux seuls une pertinence qui leur permet de se passer de la concordance des temps. Au demeurant, le locuteur ne s'engage pas dans le fait exprimé dans la subordonnée. Il se met au moment présent – moment de référence, à l'extérieur des faits de la subordonnée.

Toutefois, une vérité générale peut toujours, selon l'intention du destinataire, se présenter dans le cadre d'une concordance des temps, sauf que le degré de vérité semble restreint. (La chose n'est vraie que dans la situation où vit le locuteur).

*Le professeur nous a dit que le français était plus difficile que l'anglais.*

Le problème est d'autant plus difficile lorsque nous nous rendons compte que la non concordance n'est pas toujours juste pour tous les faits de pertinence. Un événement, en dépit de toute son authenticité, peut encore faire l'objet de différentes considérations. Exemple avec l'événement de la Guerre de 1914. Tout vrai et tout pertinent qu'il est, une concordance des temps y est tout à fait envisageable :

*Mon grand-père a raconté que la Première Guerre mondiale a éclaté en 1914.*

*Mon grand-père est né quand la Première Guerre mondiale avait éclaté en 1914.*

A notre sens, la non concordance s'applique aux faits de pertinence qui existent sans aucun lien avec l'autre fait abordé, comme le cas du premier exemple. Ce n'est pas le cas dans le second où l'émetteur veut établir un rapprochement d'époque, de temps entre les deux faits dont l'événement principal est la naissance du grand-père. Qui dit rapprochement dit aussi rapport et ainsi la concordance des temps est-elle justifiée dans cet exemple. Autre remarque : le fait de pertinence joue un rôle majeur dans le premier énoncé alors qu'il est secondaire dans l'autre, en qualité d'un fait concerné.

## **5. Conclusion**

Mettons de l'ordre à tous les points ayant trait à la *consecutio temporum*. A rappeler *a priori* que nous dégageons la concordance des temps de la corrélation temporelle qui implique également la concordance des modes.

En ce qui concerne la concordance des temps, le destinataire et éventuellement le destinataire sont placés devant un certain nombre d'options assez variées : le moment de

référence, les types de la proposition subordonnée qui engendraient une dépendance de la nature du subordonnant, les perspectives (zéro ou interne), la nature des faits évoqués et la pertinence de relation entre eux, etc.

A propos des perspectives, nous insistons sur ce qu'elles appartiennent à deux comportements psychologiques différents qui justifient soit l'esprit d'organiser les faits de la part du sujet, soit l'engagement de celui-ci dans les faits, etc.

Il n'apparaît pas moins nécessaire de souligner que la concordance des temps s'opère aussi bien dans les phrases indépendantes que dans les phrases du type «principale – subordonnée», d'autant plus dans les phrases enchâssées.

Enfin, il résulte de ce qui précède que ces facteurs de la concordance des temps susmentionnés relèvent la plupart, de l'intention de l'émetteur, ce qui tendrait à prouver la place non négligeable de la volonté humaine dans ce phénomène en particulier ainsi que dans toutes affaires de la temporalité en générale.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

Charaudeau, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris: Hachette.

Imbs, P. (1960). *L'emploi des temps verbaux en français moderne. Essai de grammaire descriptive*. Paris: Librairie C. Klincksieck.